



Rapport de donation et redevance pour un partage

Par **lemonnier**, le **24/09/2010 à 14:35**

Bonjour, rn rn J'ai bénéficié d'une donation en 1982 elle était assortie du paiement d'une redevance indexée sur des matières premières et perçue par un notaire. rn. Mon père est décédé en 2002. Au rapport de cette donation pour procéder à un partage, est-il possible de déduire le montant des sommes versées à mon père ? rn rn Merci de bien vouloir vous intéresser à mon problème rn rn M. L.

Par **mimi493**, le **24/09/2010 à 14:42**

C'était une donation ou une vente en viager ?

Par **lemonnier**, le **24/09/2010 à 14:46**

Il s'agit bien d'une donation simple rapportable.

Par **mimi493**, le **24/09/2010 à 14:47**

Je ne connaissais pas la donation contre paiement. rn Demandez au notaire si vous pouvez déduire cette redevance.